



Opération

Musée Guimet
(J237)

Pouvoir Adjudicateur

OPPIC

**30, rue du Château des Rentiers
CS 61336
75647 PARIS CEDEX 13**

**MISSION DE PROGRAMMATION
POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU MUSEE GUIMET : GUIMET 3.0
Site Iéna
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

(juin 2026)

SOMMAIRE

1.	Le contexte	3
2.	Vision, objectifs, et enjeux du projet « guimet 3.0 ».....	4
2.1.	Objectifs.....	4
2.2.	Une vision s'appuyant sur quatre valeurs : simplicité, convivialité, générosité, responsabilité	4
2.3.	Huit grandes fonctions à repenser et à redéployer	6
3.	Périmètres, modalités et conditions de la mission de programmation.....	7
3.1.	Périmètre physique.....	7
3.2.	Périmètre de réflexion pour la programmation.....	7
3.3.	Périmètre technique.....	7
3.4.	Périmètre de maîtrise(s) d'œuvre	8
3.5.	Rôle du titulaire de la mission de programmation	8
3.6.	Articulations avec les autres études réalisées, ou en cours.....	9
3.7.	Acteurs et partenaires de la mission	10
3.8.	Conditions particulières de réalisation du projet.....	11
4.	Présentation générale de la mission	12
5.	Présentation détaillée de la mission.....	15
5.1.	Tranche ferme	15
5.2.	Tranches optionnelles	20
6.	Organisation de l'étude.....	22
6.1.	Réunions de travail et de recueil de données.....	22
6.2.	Suivi de la mission de programmation (comitologie)	22
7.	Documents et données mis à disposition du titulaire.....	23
8.	Planning et délais.....	24

1. LE CONTEXTE

La présente mission de programmation concerne la rénovation architecturale, technique, fonctionnelle et scénographique du musée Guimet sur son site principal de la place Iéna en coordination avec les objectifs du programme environnemental établi par TERA0, AMO environnement de l'opération d'ores-et-déjà désigné.

L'Etablissement public du musée national des arts asiatiques Guimet (nommé GUIMET), qui comprend le musée national des arts asiatiques d'Iéna (sis dans le bâtiment Iéna), le musée national d'Ennery et la Villa Guimet (qui sera installée dans l'hôtel Heidelberg), a souhaité en 2023 se doter d'une stratégie d'investissement immobilière pluriannuelle. En effet peu de travaux d'importance avait été entrepris depuis la rénovation du musée national Guimet au début des années 2000. Seuls quelques travaux spécifiques comme l'aménagement de bureaux dans l'hôtel Heidelberg et la restauration des salles du musée national d'Ennery avait été réalisés en dehors des travaux de maintenance courante.

L'Etablissement public du musée national des arts asiatiques Guimet (MNAAG) a donc missionné l'Opérateur pour le Patrimoine et les Projets de la Culture (Oppic) dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans l'élaboration de ce projet stratégique d'investissement.

Un premier volet d'études, dont celles relatives à l'expression des besoins pilotées en direct par Guimet et celles relatives à leur traduction immobilière pilotée en maîtrise d'ouvrage déléguée par l'Oppic, a permis d'établir les grandes orientations du projet Guimet 3.0 dans une vision globale sur l'ensemble des sites, avec notamment :

- Le **préprogramme scientifique et culturel** (PSC) du Musée Guimet du 8 avril 2024 réalisé par Aurélien Vigouroux (pilotage Guimet)
- L'**étude des besoins en réserves** du musée national des arts asiatiques indice 3 du 24 avril 2025 réalisé par FL&Co (pilotage Guimet)
- Les **audits techniques actualisés** portant sur l'état **architectural et technique** des trois bâtiments et de leurs installations techniques, afin de déterminer et de prioriser les travaux de mise aux normes nécessaires (pilotage Oppic) ;
- Les **études de faisabilité et de préprogrammation sur les sites d'Iéna et Heidelberg**, établies par l'Oppic à partir des études et diagnostics précédents ainsi que de l'expression de besoins des utilisateurs telle que formulée dans le PSC ;
- Le **diagnostic environnemental** sur les 3 sites, qui a servi de base à l'établissement d'un **préprogramme environnemental** sur les sites d'Iéna et de l'hôtel d'Heidelberg (pilotage Oppic).

Il s'agit aujourd'hui de préciser le contenu du projet Guimet 3.0 en le déclinant sur chaque site, selon la répartition des grandes fonctions et objectifs telle qu'établie en première phase.

Dans ce cadre, l'OPPIC confie au titulaire du présent marché une mission de programmation architecturale, technique, fonctionnelle, environnementale et scénographique sur le seul site d'Iéna dans la perspective d'engager une consultation de maîtrise(s) d'œuvre(s) sous forme de concours d'architecture ou de procédure négociée ; cette mission s'appuiera sur les études préalables listées ci-avant.

2. VISION, OBJECTIFS, ET ENJEUX DU PROJET « GUIMET 3.0 »

2.1. Objectifs

L'objectif de la redéfinition de l'identité et de l'organisation du Musée Guimet est de le mettre en mesure de répondre aux défis d'un musée assumant pleinement les enjeux contemporains : enjeux sociaux et environnementaux, enjeux économiques, et bien sûr enjeux liés aux narratifs portés par les productions du musée, dans un contexte de concurrence voire de conflit des discours où la capacité à mettre en perspective est clé. Il lui revient ainsi de concilier attractivité, exigence scientifique, accessibilité et écoresponsabilité pour s'imposer comme un acteur majeur de la connaissance et la production de savoirs sur l'Asie. Enfin la transformation bâtimementaire permettra une adaptation des espaces à une meilleure rentabilité commerciale permettant d'augmenter les recettes de l'établissement.

Dans ce contexte, le Musée Guimet s'assigne notamment :

- **En termes de visitorat**, l'ambition d'installer durablement la fréquentation de GUIMET-IENA au-delà de 500 000 visiteurs annuels, avec une cible escomptée à 700 000 visiteurs ; et, pour l'HÔTEL D'ENNERY (*hors périmètre de la mission*), viser une fréquentation de 100 000 visiteurs annuels, tout en veillant à la qualité et au confort de visite ;
- **En termes de recherche**, l'ambition de développer un centre d'études de rang mondial dédié aux arts asiatiques, la VILLA GUIMET (*hors périmètre de la mission*), permettant aussi l'inscription dans un réseau de financement de la recherche en France et à l'étranger ;
- **En termes de ressources propres**, l'ambition d'adapter ses espaces à une meilleure rentabilité commerciale par une offre enrichie et tarifée (flexibilité d'une billetterie différenciée et attractivité de l'offre commerciale hors douane).

Pour ce faire, le Musée Guimet s'attachera entre autres :

- À repenser l'articulation des sites entre eux, en procédant à l'attribution d'une grande fonction spécifique à chaque site ;
- À développer l'accessibilité et la médiation sur l'ensemble des sites ;
- À développer les services aux usagers sur l'ensemble des sites ;
- À prendre en compte la dimension d'économie et de sobriété écologique.

2.2. Une vision s'appuyant sur quatre valeurs : simplicité, convivialité, générosité, responsabilité

1 / La simplicité, pour faire comprendre et s'ouvrir à tous

Pour nombre de visiteurs français, ou occidentaux en général, l'Asie échappe aux repères habituels : une iconographie différente, une histoire et des mythologies globalement mal connues, des systèmes de pensée distincts, etc. L'Orient ... désoriente. Or le musée Guimet d'aujourd'hui conserve certainement une approche trop élitiste et trop complexe pour être cette véritable porte d'entrée de l'Europe vers l'Asie qu'il prétend être.

Le musée de demain devra donc être un musée simple, au sens noble du terme : un musée simple d'accès, simple à comprendre et à s'approprier, simple à vivre et à expérimenter. La façade et les abords du musée, aujourd'hui austères, devront être la vitrine de l'Asie qui se déploie dans les espaces intérieurs ; et ce, non seulement pour les visiteurs, mais aussi pour les passants occasionnels ou les habitants du quartier. D'une manière générale, l'intérieur devra se donner à voir depuis l'extérieur (à la différence de ce qui se fait aujourd'hui, par exemple sur la façade de l'Hôtel d'Heidelberg, que personne n'identifie comme un musée d'art asiatique).

La finalité propre de chacun des bâtiments qui composent le musée Guimet devra aussi être repensée, dans une logique de simplicité toujours. « Un lieu = une fonction essentielle », telle est l'ambition de Guimet 3.0. Le bâtiment de la place d'Iéna, vaisseau amiral du musée Guimet, sera ainsi le lieu des collections – qu'elles soient permanentes ou temporaires – et de la programmation culturelle et artistique. L'Hôtel d'Heidelberg ne sera plus la poursuite incomprise du parcours permanent ; il trouvera une nouvelle identité, comme centre de ressources et de recherches, autour du texte et de l'image. Enfin, le musée d'Ennery sera la maison du japonisme : celui de Clémence d'Ennery, collectionneuse passionnée qui donna sa collection à l'Etat en même temps que sa résidence ; mais aussi celui de ce début de XXI^e siècle, fasciné par l'estampe et les arts graphiques japonais.

A l'intérieur de chacun des sites, le même esprit de simplicité (et donc : de lisibilité) prévaudra. Les parcours seront facilement identifiables. Le visiteur sera guidé dans son approche de l'art asiatique. La médiation sera claire. La présentation des collections ne sera pas modifiée dans ses grands principes : répartition par grandes aires civilisationnelles et progression chronologiques ; mais des espaces de transition / d'explication seront créés, pour mieux faire comprendre au visiteur les passages d'un « monde » à l'autre (Inde / Asie centrale / Chine / Extrême-Orient, etc.) ou, au contraire, les thématiques transversales à toute la région (bouddhisme, etc.).

2 / La convivialité, pour allier savoir et plaisir

La convivialité sera une autre des valeurs du nouveau projet pour Guimet. Le musée d'aujourd'hui reste en effet encore trop souvent associé à la notion de « visite », qui véhicule pour beaucoup de publics les sentiments voire les expériences d'ennui, de fatigue, de difficultés de repères spatiaux et culturels.

Le confort de visite sera essentiel dans le musée de demain. Des espaces de détente, ou de « respiration » seront prévus dans le parcours. Les assises dans les salles seront plus nombreuses, tout comme les sanitaires, aujourd'hui très insuffisants. L'accessibilité dans son ensemble sera renforcée, tout particulièrement pour les personnes en situation de handicap ; mais aussi plus généralement pour tous les publics dits empêchés, trop souvent sous-représentés dans les enquêtes de visitorat. Pour eux en particulier, l'offre de médiation en salle devra se montrer ouverte et inclusive.

Le parcours sera aussi pensé pour que tous les publics puissent y cohabiter (ce qui est la définition même de la « convivialité »). Les chefs-d'œuvre seront mieux identifiés, pour des visiteurs pressés, ou tout simplement curieux de cette approche d'abord sensationnelle ; mais ceux qui souhaiteront entrer dans le détail et la richesse des collections pourront le faire aussi, grâce à une présentation exhaustive et des rotations régulières des œuvres.

En un mot, tous les publics devront se sentir bien au musée Guimet, quels que soient leur âge ou leur condition physique, mais aussi leur rapport à la culture ou leur goût pour les musées.

3 / La générosité, pour susciter l'envie

Le visiteur du XXI^e siècle qui fréquente un musée n'y vient pas (plus) seulement pour les œuvres qu'il peut admirer. Il a envie d'une expérience complète, qui va au-delà du seul plaisir intellectuel, moteur classique de la visite. Il vient certes au musée pour apprendre et découvrir, mais il y reviendra d'autant plus volontiers que son expérience pourra être multiple. Pour cela, le musée Guimet de demain sera un musée généreux – autre valeur du projet ici défendu.

Cette générosité s'exprimera d'abord dans la variété de l'offre : une offre d'expositions temporaires (qui sera renforcée, avec des espaces plus vastes), mais aussi une offre sans cesse renouvelée dans le parcours permanent, à travers des rotations plus soutenues et des espaces dédiés à ces interactions nouvelles ; une offre culturelle et artistique aussi bien sûr, dans l'auditorium ou dans les espaces d'exposition ; une offre de recherche et de ressources, pour tous ceux que l'Asie intéresse, du curieux profane au chercheur chevronné en pensant par l'artiste ou le voyageur ; etc.

Mais au-delà de ces fonctions classiques d'un musée, le projet Guimet 2030 porte aussi l'ambition de développer des offres culinaires ou commerciales nouvelles, qui sont aussi des attentes du public d'aujourd'hui. Les terrasses et espaces extérieurs du musée, complètement repensés dans le cadre du nouveau projet, seront largement mis à contribution : un restaurant hors douane avec vue panoramique, une boutique étendue et ouverte sur l'extérieur, un salon de thé au cœur d'un espace végétalisé, etc. seront autant d'atouts du musée de demain, sur ses trois sites. Les pratiques nouvelles, et étroitement associées à l'Asie, ne seront pas oubliées : des espaces de méditation pourront être imaginés par exemple, dans un musée aux fonctions étendues.

4 / La responsabilité, pour participer aux grands enjeux du monde contemporain

Institution culturelle, le musée Guimet n'est pas étranger au monde qui l'entoure, bien au contraire. En tant que lieu d'échanges et de dialogues entre les cultures asiatiques et les cultures européennes, et française en particulier, il se doit de participer aux grands enjeux du monde contemporain. Cet engagement passera bien évidemment par une programmation riche, faisant du musée un espace de débats ; mais sur un plan plus bâtiminaire, le musée de demain se devra surtout d'être économe et sobre. Le projet Guimet 3.0 porte donc aussi en germe un ambitieux programme de réduction des consommations énergétiques, à travers des installations et des équipements plus vertueux,

conformément aux directives françaises et européennes en vigueur. En un mot, le musée de demain sera un musée plus responsable – quatrième valeur qui guide ces intentions pré-programmatiques.

La rénovation des trois bâtiments principaux devra ainsi porter une attention accrue à la végétalisation. Le XVI^e arrondissement de Paris, comme beaucoup d'autres secteurs de la capitale, souffre en effet cruellement d'un manque d'espaces verts. Les jardins de l'Hôtel d'Heidelberg et du musée d'Ennery seront donc évidemment préservés, et mieux mis en valeur ; sur le site d'Iéna, les terrasses constituent un formidable réservoir de végétalisation : leur agrandissement, dans le cadre du projet, pourra permettre d'accroître sensiblement l'empreinte carbone du musée.

Simple, convivial, généreux et responsable – telles sont donc les valeurs du projet Guimet 3.0, qu'il devra incarner dans toutes ses dimensions, tout en redonnant une identité affirmée à chacun de ses sites.

2.3. Huit grandes fonctions à repenser et à redéployer

Ces enjeux se répercutent de manière différente sur les 8 fonctions du Musée Guimet. Ils impliquent une profonde redéfinition de chacune d'elles et de leur déploiement, comme résumé ci-dessous :

- **L'accueil** : à l'inadaptation structurelle des espaces aux besoins s'ajoute **une certaine confusion dans la distribution actuelle des différentes fonctions du musée**. Celles-ci – collections permanentes, expositions, accueil des publics, bureaux du personnel, réserves, ateliers, etc. – sont en effet réparties entre plusieurs sites sans lien fonctionnel les uns avec les autres. Sur le site de la place d'Iéna lui-même, les liaisons ne permettent pas à **chacune des fonctions de se différencier**, gage de spécialisation de la billetterie d'une part et d'optimisation des moyens techniques d'exploitation du Musée : les clarifications à apporter permettent de passer d'une conception en méandre à une conception par plateau.
- **Les expositions temporaires et permanentes** : les collections permanentes d'une part, à l'étroit dans les espaces qui leur sont dévolus, ne laissent **aucune place aux grandes questions qui intéressent prioritairement les visiteurs aujourd'hui**. Quant aux **expositions temporaires**, alors qu'elles **représentent l'un des vecteurs essentiels d'attractivité, en termes de visitorat**, elles ne disposent aujourd'hui sur le site d'Iéna que d'espaces très réduits (680 m² pour l'espace principal, en partie gagnés sur des couloirs de circulation), mal situés (rez-de-jardin, donc en sous-sol) et mal agencés (faible hauteur sous-plafond, très peu de modularité).
- **Les services aux usagers, de nature commerciale et/ou conviviale : les fonctions de valorisation** (boutique, restauration, détente, espaces paysagers, etc.), extrêmement prisées par les visiteurs du XXI^e siècle, **sont aujourd'hui cantonnées à des espaces contraints**, avec des limitations structurelles (restaurant sans extraction ni vue vers l'extérieur, terrasses faiblement exploitées, etc.). Le programme visera **à doubler les surfaces dévolues à ce secteur**.
- **Les espaces extérieurs et terrasses** : aujourd'hui **répartis sur plusieurs niveaux à Iéna**, ne permettant pas une exploitation pleine et entière des espaces à des fins notamment environnementales.
- **L'offre culturelle et éducative** : dans le même ordre d'idée, l'action culturelle (les ateliers pédagogiques ou récréatifs notamment), en plus d'être **elle aussi cantonnée à des espaces contraints et relégués en sous-sol du site d'Iéna**, souffre aujourd'hui d'une **localisation connexe**, semblable à celle des locaux techniques, sans lien avec le cœur du Musée. Si pour cette fonction, le préprogramme propose de tenir dans l'enveloppe surfacique actuelle, les **liaisons fonctionnelles avec les autres espaces du musée** doivent être repensées afin de promouvoir une action culturelle forte et innovante. En articulant l'action culturelle avec l'ensemble des fonctions du musée Guimet, l'établissement sera mieux en mesure de faire connaître l'Asie dans sa diversité, complexité et créativité.
- **La recherche et les ressources documentaires** : la bibliothèque grand public bénéficie d'un espace particulièrement vaste sur le site d'Iéna (950 m²), bien doté (environ une soixantaine de places assises) et bien situé (en rez-de-jardin), pour une fréquentation moyenne de seulement quelques lecteurs par jour. Élément central du projet originel d'Emile Guimet, elle est aujourd'hui sous exploitée et sa fonction recherche et documentaire doit être repensée à l'aune des enjeux et moyens techniques (notamment numériques) du XXI^e siècle. Ainsi, la bibliothèque sera relocalisée au sein de la Villa Guimet (sur le site de l'Hôtel d'Heidelberg, hors périmètre de la mission), libérant des espaces qualitatifs sur le site d'Iéna.

- **Les réserves** : les réserves actuelles, situées au sous-sol du bâtiment d'Iéna, ont été pensées il y a 35 ans et sont aujourd'hui complètement saturées, contraignant même l'établissement à un stockage à risque pour certaines œuvres.
- **L'administration** : les **locaux administratifs semblent eux aussi inadaptés** aux usages professionnels actuels.

3. PERIMETRES, MODALITES ET CONDITIONS DE LA MISSION DE PROGRAMMATION

3.1. Périmètre physique

La mission de programmation objet de la présente consultation, porte sur l'ensemble du bâtiment du musée Guimet place d'Iéna et de ses abords, tels que repérés dans le document « Plan de repérage du périmètre de l'opération », annexé au présent CCTP.

3.2. Périmètre de réflexion pour la programmation

Même si la mission de programmation porte uniquement sur le site d'Iéna, il est demandé au programmiste de porter une réflexion élargie sur l'ensemble des sites concernés par le projet Guimet 3.0, sous l'angle :

- des possibles impacts fonctionnels / reports de surface du programme du bâtiment Iéna à prendre en compte sur ces autres sites (notamment pour les fonctions réserves et administration),
- des contraintes de fonctionnement à prendre en compte dans l'articulation entre les sites (organisation des flux de collections avec le site de Morangis, flux de personnels, flux de réserves etc)
- de l'articulation des chantiers des différents site en termes de planning.

3.3. Périmètre technique

La présente mission couvre les domaines **architecturaux, fonctionnels, techniques, réglementaires, muséographiques et scénographiques, de conservation préventive, urbains, paysagers, environnementaux, et économiques** concernant la **rénovation du site d'Iéna dans le cadre du projet Guimet 3.0.**

Compte tenu de l'envergure et des caractéristiques du projet, la présente mission devra couvrir l'ensemble des volets nécessaires à sa parfaite maîtrise de manière générale, avec une attention particulière portée aux points suivants :

- **Le volet architectural**, comme le volet urbain et paysager, devra parfaitement intégrer la **dimension patrimoniale**, eu égard à l'inscription du bâtiment au titre des Monuments Historiques.
- **Le volet fonctionnel** comportera notamment une **étude approfondie des flux** (publics, personnels, logistique, œuvres) au regard de l'enjeu majeur qu'ils représentent pour la réussite du projet ainsi qu'une attention particulière portée au **confort d'usage**, à l'**accessibilité à tous**, à la **signalétique** et aux **usages numériques et multimédia** notamment dans les espaces muséographiques ;
- **Les volets techniques et réglementaires** devront être développés de façon exhaustive au regard des caractéristiques et besoins du projet et plus particulièrement approfondis sur les sujets suivants au regard des enjeux forts qu'ils représentent (liste non exhaustive) :
 - structures, clos-couvert,
 - fluides dont CVC, courants forts et faibles,
 - acoustique,
 - analyse des contraintes bâtimentaires et techniques sur les travaux envisagés, telles que les conditions climatiques et de sûreté ;
 - expertise réglementaire (réglementation ERP Sécurité Incendie et Accessibilité à tous en particulier) ;

- exigences liées à la surveillance et la sécurisation des espaces ;
- exploitation-maintenance.
- **Les volets muséographique et scénographique** intégreront une démarche de **conservation préventive** ainsi que la **signalétique**; Le volet **environnemental**, devra, à partir des objectifs du préprogramme environnemental développé préalablement, en cohérence avec la stratégie environnement de l'Oppic et en lien avec le maître d'ouvrage, préciser les attendus selon les thématiques déjà développées dans le cadre du préprogramme, à savoir insertion dans le site, bioclimatisme et confort, performance énergétique bas carbone, gestion des ressources, dans une logique de recherche du meilleur scénario possible au regard des installations existantes.
- **Le volet économique** devra prendre en compte toutes les sujétions de mise en œuvre opérationnelle et être élaboré en coût global.
- **Le volet ordonnancement, pilotage et coordination**, devra être étudié en visant l'optimisation du phasage et du planning des travaux (notamment en vue de limiter les pertes d'exploitation pour le musée), en tenant compte de l'articulation des travaux avec les activités maintenues sur le site et la bonne prise en compte de l'impact éventuel de ce phasage sur la définition technique des travaux.

3.4. Périmètre de maîtrise(s) d'œuvre

Le **montage opérationnel** des études de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux objets de la présente mission de programmation (nombre de maîtrises d'œuvre, périmètre, phasage, mode de dévolution, etc) n'est pas encore défini à ce stade. Il **fera l'objet de propositions du titulaire de la présente mission** dans le cadre de la 1^{ère} phase de ses études. La dévolution du(des) marché(s) de maîtrise d'œuvre pourrait être menée sous forme de concours loi MOP, de dialogue(s) compétitif(s) ou de procédure(s) concurrentielle(s) négociée(s).

Il est par exemple vraisemblable qu'il soit envisagé que les aménagements intérieurs spécifiques de certains espaces (muséographiques par exemple) fassent l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre loi MOP dédiée, ou que certaines expertises particulières (signalétique par exemple) fassent l'objet d'une consultation à part.

Les modalités de rédaction du programme doivent donc tenir compte de ces dispositions et le titulaire de la présente mission devra adapter en conséquence, sans rémunération complémentaire, la formalisation du rendu de sa mission, sous forme de plusieurs programmes le cas échéant. Pour cela, les documents remis (et particulièrement les programmes de consultation) seront structurés de manière à pouvoir faire l'objet de consultations distinctes, la première partie développant l'ensemble des généralités du projet et la(les) suivantes(s) présentant les spécificités propres à chaque périmètre.

3.5. Rôle du titulaire de la mission de programmation

Sur la base des études préalables menées en phase 1 (voir liste du § 3.6 fournie ci-après), il s'agira pour le titulaire, :

- d'expertiser l'ensemble des notes, études et diagnostics existants,
- de préciser les études complémentaires qui lui semblent nécessaires à la consolidation de la faisabilité du programme et, après validation du maître d'ouvrage et de l'OPPIC, accompagner ces derniers dans leur réalisation et en intégrer les résultats dans ses propres études,
- **à partir des études de préprogrammation et de faisabilité validées par le maître d'ouvrage**, de mettre à jour les besoins exprimés et réaliser les études de préprogrammation et de faisabilité complémentaires pour développer **3 scénarios supplémentaires** (incluant un ou plusieurs phasages) et intégrant une étude spécifique de flux, comprenant une première évaluation de l'enveloppe financière des travaux et des délais associés,
- **de mener les études de programmation détaillée sur la base du scénario retenu parmi les trois, dans la perspective de la consultation des concepteurs**,
- d'établir le planning (inclus phasage) et l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnels des travaux,

- d'accompagner le maître d'ouvrage dans la(les) procédure(s) de consultation pour désigner le(s) maître(s) d'œuvre en charge de la conception et du développement du projet, depuis le lancement de l'appel à candidatures jusqu'à la désignation du lauréat pour :
 - la rédaction des pièces du dossier de consultation des concepteurs **pour les pièces techniques** (programme(s), rapports de diagnostic, cahier des clauses techniques particulières et ses éventuelles annexes...) et la liste des prestations à remettre dans le dossier de concours par les candidats lors de la consultation, (les pièces administratives comprenant l'avis d'appel public à concurrence, le règlement de consultation, l'acte d'engagement, le cahier des clauses techniques particulières et ses éventuelles annexes étant rédigées par le maître d'ouvrage) ;
 - la participation à la commission technique en charge de l'analyse des candidatures et des offres reçues par le maître d'ouvrage avec rédaction du rapport d'analyse des candidatures et le rapport d'analyse des offres à l'issue des travaux de la commission technique.

Les présentations (générale et détaillée) de la mission sont spécifiées aux paragraphes 4 et 5 ci-après. Le titulaire devra disposer au sein de son équipe/groupement de l'ensemble des expertises permettant de mener à bien cette mission, en particulier sur l'ensemble des volets détaillés au paragraphe 3.3.

Comme précédemment évoqué, la mission de programmation sera à conduire en cohérence et en coordination avec toutes les études déjà menées ou en cours par le maître d'ouvrage, notamment celles listées au paragraphe 3.6 ci-après (liste non exhaustive).

3.6. Articulations avec les autres études réalisées, ou en cours

La mission de programmation sera à conduire en cohérence et en coordination avec toutes les études déjà menées ou en cours par le maître d'ouvrage, dont notamment les études suivantes réalisées lors de la première phase d'études préalables (liste non exhaustive) :

- **Par le musée Guimet (études relatives à l'expression des besoins) :**
 - Le **préprogramme scientifique et culturel (PSC)** mis à jour par le MNAAG en 2023, validé et transmis à l'OPPIC le 7 mars 2024
 - L'**étude de préprogrammation concernant les réserves du Musée**, menée par le MNAAG avec FL&Co en 2024, dont la version finalisée validée a été transmise à l'OPPIC le 30 avril 2024. Elle constitue un état des lieux des réserves actuellement stockées sur les trois sites parisiens ainsi que sur le site en location à Morangis. Il en ressort que les réserves actuelles sont saturées et que la réflexion doit être poursuivie pour l'optimisation et la réorganisation du stockage des collections, en cohérence avec le projet global de réorganisation des activités notamment entre les sites d'Iéna et d'Heidelberg et en intégrant les potentialités d'externalisation complémentaires sur le site de Morangis.
 - **L'audit énergétique mené par le MNAAG en 2021 avec P-TREMA**
- **Par l'Oppic en tant que maître d'ouvrage délégué (études relatives à la connaissance de l'existant et à la traduction immobilière du PSC et des besoins des utilisateurs) :**
 - **Audit technique du musée place d'Iéna V3** du 27/02/2024 réalisé par EGIS
 - **Etude de faisabilité et préprogramme V3** du 26 mars 2025 réalisé par l'Oppic, et ses annexes :
 - **Annexe 1**_Surfaces actuelles et préprogramme_Iéna [Oppic]
 - **Annexe 2**_Surfaces actuelles et préprogramme_HH [Oppic]
 - **Annexe 3**_Réserves_HH_Etude_Capacitaire [Oppic]
 - **Annexe 4A**_Faisabilité structurelle_Iéna_Ind1 [ELIOTH]
 - **Annexe 4B**_Faisabilité structurelle_Heidelberg_Ind1 [ELIOTH]
 - **Annexe 5**_Faisabilité SI_Musée Guimet_ind3 [SIPREV]
 - **Annexe 6**_Faisabilité accessibilité_V1 [POLYMORPHE]
 - **Annexe 7A**_Audits environnementaux [TERAO]
 - **Annexe 7B**_Préprogramme environnemental [TERAO]
 - **Annexe 7C**_Simulation Thermique Dynamique [TERAO]

- **Annexe 8_Estimation faisabilité [ALPHA I&Co]**

- **Rapport d'étude patrimoniale du musée Guimet site d'Iéna V2 du 13 mai 2025**

Par ailleurs, la mission s'appuiera sur les **études complémentaires à réaliser ou en cours depuis octobre 2025** par le musée, sur la consolidation de ses besoins :

- De l'étude prospective des publics sur le site du musée d'Iéna ;
- La traduction en surfaces du PSC et des besoins des utilisateurs mise à jour, notamment :
 - Les besoins de surfaces de réserves in situ (bâtiment Iéna) ;
 - Des besoins en locaux tertiaires in situ (bâtiment Iéna).
-

3.7. Acteurs et partenaires de la mission

- **Le Musée National des Arts Asiatiques Guimet (GUIMET)**

GUIMET, maître d'ouvrage et utilisateur dans le cadre de ce projet, est **responsable des orientations stratégiques, culturelles et scientifiques du projet** et des éléments (données, actions) relevant en particulier :

- De l'étude des publics, et de leur concertation ;
- Des données concernant les flux actuels ;
- Des études de marché notamment concernant les offres commerciales susceptibles d'être accueillies dans les futurs espaces,
- De l'organisation du chantier des collections et du relogement du personnel, avec la libération des espaces de tout mobilier ou équipement mobile, avant le démarrage du chantier,
- Du plan de sauvegarde des biens culturels,
- De l'organisation future de l'établissement après travaux et du 1er équipement (mobilier et équipements non intégrés au bâtiment), du soclage morphologique et de la production des contenus (multimédia/numériques, cartographies et illustrations).

Une équipe interne de GUIMET est constituée pour conduire les études préalables, sous la supervision de la Présidente et de l'Administrateur général du musée. Sa composition est la suivante :

- Le directeur du projet Guimet 3.0, pilote du projet pour GUIMET ;
- La directrice de la Direction de l'architecture, de la maintenance et des systèmes d'information (DAMSI) ;
- La cheffe de projet architectural de la DAMSI.

Cette équipe, en particulier le directeur du projet Guimet 3.0, est l'interlocutrice privilégiée de l'OPPIC et sera chargée de coordonner tous les travaux internes de GUIMET ayant trait au projet.

- **L'Oppic, maître d'ouvrage délégué**

Pour le développement de son projet « Guimet 3.0 », Guimet a souhaité bénéficier de l'assistance et de l'expertise de l'Oppic pour l'accompagner afin de mener les études préalables nécessaires à la définition des besoins du projet dans la perspective d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

L'OPPIC assiste ainsi Guimet, en tant que maître d'ouvrage délégué, et est donc chargé de la désignation du titulaire de la mission de programmation, du suivi de ses études et de la gestion de son contrat, comme pour les études de programmation environnementale, de diagnostic et les autres AMO mandatés par ses soins. L'OPPIC s'assure également de la bonne coordination de ces différents prestataires.

- **Autres acteurs et partenaires associés ou à associer au stade des études préalables**

Un certain nombre d'acteurs et partenaires du musée concernés par ce projet seront également associés à la réflexion programmatique, objet de la présente mission, selon les modalités d'organisation définies par le Musée Guimet. Il s'agit notamment :

- Du ministère de la Culture, ministère de tutelle du musée Guimet, également en charge de l'architecture et du patrimoine, à travers notamment sa Direction Générale du Patrimoine et de l'Architecture (DGPA) et le Service des Musées de France (SMF) ;

- Au regard des enjeux patrimoniaux, urbains, techniques et réglementaires rappelés précédemment, et de leur caractère fortement structurant pour le projet, des différents services déconcentrés de l'Etat qui devront être bien évidemment associés aux premières réflexions dès le démarrage de la présente mission, et notamment (liste non exhaustive) :
 - La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'ensemble de ses services (Conservation Régionale des Monuments Historiques - CRMH, Service Régional de l'Archéologie - SRA, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine – UDAP et l'Architecte des Bâtiments de France - ABF),
 - La DRIEAT, et notamment l'Unité Départementale 75, service en charge de l'instruction du permis de construire,
 - La Préfecture de Police,
 - La Préfecture de Paris,
 - La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris,
 - L'ensemble des concessionnaires de réseaux alimentant ou traversant les espaces impactés par le projet.
- De la Ville de Paris et ses services.

Et plus généralement tous les acteurs et partenaires que le maître d'ouvrage et son délégataire estimeront nécessaire d'associer aux réflexions ou que le titulaire signalera au maître d'ouvrage comme pertinent à solliciter.

Le titulaire sera mobilisé en tant que de besoins par le maître d'ouvrage ou son délégataire pour participer aux différents échanges organisés (réunions, commissions, ...). De plus, les principales modalités de pilotage et de gouvernance du projet et les modalités de participation du titulaire de la présente mission sont présentées au paragraphe 6 organisation du projet.

3.8. Conditions particulières de réalisation du projet

Les modalités de réalisation des travaux pour le projet ne sont à ce stade pas esquissées et font partie des réflexions à mener dans le cadre de la présente mission, en lien avec les besoins du projet et les contraintes d'exploitation qui restent à préciser par Guimet.

Il sera demandé au titulaire d'optimiser le phasage pour que la durée de fermeture du site soit la plus réduite possible et pour éviter trop de pertes d'exploitation pour l'établissement.

4. PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION

La présente mission devra s'inscrire dans le respect des périmètres, modalités et conditions définies à l'article 2. ci-avant.

La présente mission est constituée :

- **D'une tranche ferme (TF), qui se décompose en 2 phases :**
 - **PHASE 1 : Préprogramme et faisabilité**, qui comprend :
 - **La prise de connaissance** des études préalablement réalisées et de l'ensemble des données existantes ;
 - **La mise à jour des besoins des utilisateurs** (niveau préprogramme) **et de la traduction immobilière du PSC selon 3 scénarios comparables** (niveau faisabilité) :
 - un scénario socle (ou de référence) qui reprend l'expression des besoins du PSC avec les fonctions intangibles et les surfaces minimales dans l'objectif d'une recherche d'économie générale, avec les bureaux internalisés à Iéna (hors bureaux internalisés à Villa Guimet),
 - un scénario intermédiaire comprenant l'ensemble des fonctions de la manière la plus ambitieuse en intégrant les bureaux internalisés dans Iéna (hors bureaux internalisés à la Villa Guimet) et des besoins poussés
 - un scénario ambitieux comprenant l'ensemble des fonctions de la manière la plus ambitieuse en externalisant les bureaux aujourd'hui implantés sur le site Iéna et des besoins poussés
 - **Le titulaire proposera le montage opérationnel le plus adapté pour chacun de ces scénarios en fonction du phasage proposé.**
 - **PHASE 2 : Programme**

Le développement du programme sur la base du scénario validé incluant la décomposition en ensembles fonctionnels indépendants.

Ce programme pourra être décomposé en plusieurs documents autoportants, suivant le montage opérationnel retenu à l'issue de la phase 1, qui servira/serviront à la / aux consultation(s) de(s) maîtrise(s) œuvre(s) suivant des procédures indépendantes.
- **Et de 3 tranches optionnelles, à savoir :**
 - **Tranche optionnelle 1a (TO 1a) :** AMO en phase de consultation de maîtrise d'œuvre, périmètre de la rénovation architecturale, fonctionnelle, technique et environnementale.
 - **Tranche optionnelle 1b (TO 1b) :** AMO en phase de consultation de maîtrise d'œuvre, périmètre de la scénographie des espaces d'expositions.
 - **Tranche optionnelle 2a (TO 2a) :** Suivi adéquation programme projet en phase APS, périmètre de la rénovation architecturale, fonctionnelle, technique et environnementale.
 - **Tranche optionnelle 2b (TO 2b) :** Suivi adéquation programme projet en phase APS, périmètre de la scénographie des espaces d'expositions.
 - **Tranche optionnelle 3a (TO 3a) :** Suivi adéquation programme projet en phase APD, périmètre de la rénovation architecturale, fonctionnelle, technique et environnementale.
 - **Tranche optionnelle 3b (TO 3b) :** Suivi adéquation programme projet en phase APD, périmètre de la scénographie des espaces d'expositions.

La durée et le planning prévisionnel des missions sont précisés à l'article 8 du présent CCTP.

Rôle de l'équipe de programmation

Dans le cadre de sa mission, l'équipe de programmation devra apporter son expertise en particulier en matière de :

- Programmation bâimentaire (architecturale, fonctionnelle, technique), notamment :

- Etudes techniques de la construction (structure, fluides dont CVC, courants forts et faibles, acoustique ; dont analyse des contraintes bâtimementaires et techniques sur le projet de redéploiement, telles que les conditions climatiques et de sûreté) ; expertise réglementaire (réglementation ERP Sécurité Incendie et Accessibilité à tous en particulier) ; exigences liées à la surveillance et la sécurisation des collections et des espaces ; exploitation-maintenance ;
- Analyse des flux et circuits (public / parcours de visite, personnel, collections et montage d'expositions, exploitation-maintenance, ...) ; confort de visite, accessibilité à tous ; pratiques de visite (la priorité étant une visite individuelle ou collective en toute autonomie) ;
- Programmation scénographique et notamment :
 - Valorisation et médiation des contenus scientifiques, des collections et du patrimoine (lisibilité et compréhension par tous les publics, ...outils de médiation, signalétique didactique, multimédia, audiovisuel) ;
 - Travail d'accompagnement sur la sélection des œuvres à exposer en vérifiant l'adéquation entre ces œuvres et leurs exigences de présentation et de conservation préventive avec les moyens à mettre en œuvre et les volumes disponibles avec une expertise sur la faisabilité notamment patrimoniale, technique, budgétaire et temporelle ;
 - Principes et faisabilité de rotation pour certaines œuvres ;
 - Evolutivité/renouvellement de la présentation scénographique.
 - Expertise sur le fonctionnement actuel et futur du musée d'Iéna, en lien avec les autres sites de Guimet (Villa Guimet, Réserves externalisées, Hôtel d'Ennery) ;
 - Expertise en conservation préventive ;
- Économie de la construction (estimation du budget d'investissement tous corps d'état y compris scénographie, signalétique, mobiliers et équipements intégrés dont ceux liés à la sécurité incendie et la sûreté des collections et des espaces scénographiques ; équipements multimédia et audiovisuels et estimation du budget d'exploitation-maintenance ultérieur), tenant plus particulièrement compte du phasage éventuel ;
- Programmation environnementale tant au niveau bâtimementaire que muséographique.

Concernant ce dernier point, l'équipe de programmation devra en particulier apporter son expertise et définir en lien avec le maître d'ouvrage, les attendus concernant les points suivants :

- THEMATIQUE 01 : INSERTION DANS LE SITE
- THEMATIQUE 02 : BIOCLIMATIQUE ET CONFORT
 - Approche bioclimatique,
 - Confort hygrothermique d'été*,
 - Confort hygrothermique d'hiver*,
 - Confort visuel,
 - Confort acoustique,
 - Qualité de l'air intérieur,
 - Qualité sanitaire des espaces et des agencements*,
 - Ondes électromagnétiques,

(** : sous l'angle santé des personnes et conservation préventive des collections*)
- THEMATIQUE 03 : PERFORMANCE ENERGETIQUE BAS CARBONE
 - Sobriété du bâti
 - Consommations
 - Performance énergétique et carbone globale
- THEMATIQUE 04 : GESTION DES RESSOURCES
 - Matériaux locaux et bas carbone

- Matériaux issus du réemploi
- Mutabilité du bâtiment, adaptabilité
- Économie d'eau potable
- Gestion des déchets

Le programme intégrera également des préconisations acoustiques sur la base :

- D'une modélisation acoustique des isollements (calcul des différentes voies de transmission du bruit),
- Des principes de traitements : choix de matériaux et mise en œuvre,
- Les dimensionnements acoustiques des solutions proposées.

Le titulaire indiquera dans le programme les objectifs acoustiques attendus, réglementaires et/ou normatifs.

Les objectifs seront définis en tenant compte des contraintes technico- économiques et seront adaptés selon l'usage des espaces. Le programme intégrera les objectifs de certification ou de labélisation retenu par le MOA en phase préprogramme.

Le programme sera adapté aux caractéristiques et usages du projet, en particulier aux conditions climatiques requises pour la conservation des collections du MNAAG. Il comportera un descriptif technique et le niveau de performance environnementale à atteindre (énergie, carbone, ...).

S'agissant de l'approvisionnement énergétique, le programme, sur la base des études réalisées en phase 1, devra préciser les orientations à privilégier à l'échelle du site.

La partie liée au réemploi devra être développée :

- Identification des éventuelles ressources à réemployer In Situ en priorité
- Définition des taux de préservation, de récupération et de réemploi visés
- Conditions du réemploi à respecter

En résumé, Le titulaire devra intégrer à la programmation des propositions de prescriptions à destination de la maîtrise d'œuvre, afin de pouvoir au regard des performances actuelles et ultérieures du bâti, cibler les dispositions à mettre en œuvre pour assurer la maîtrise énergétique, celle du confort hygrothermique mais également du climat au regard des conditions de conservation préventive des collections au sein de la future scénographie (ex : études spécifiques à mener pour les choix en matière de vitrines actives ou passives) , en s'appuyant sur les études environnementales réalisées préalablement (audit énergétique, audit environnemental, Simulation Thermique Dynamique, et préprogramme environnemental).

Enfin, de manière générale, comme déjà évoqué, l'équipe de programmation devra mener ses études en coordination avec les différents AMO mobilisés par le maître d'ouvrage (cf. article 6 du présent CCTP) afin d'assurer la cohérence d'ensemble du projet.

Rôles du programmiste et de l'établissement utilisateur GUIMET pour les aspects plus spécifiquement muséologiques : structuration du discours et médiation ou pour d'autres aspects (culturels, scientifiques, éducatifs etc)

GUIMET est responsable de la future présentation, garant de la maîtrise intellectuelle du projet, et à ce titre :

- Fait le choix des contenus et hiérarchise les thématiques,
- Définit les objectifs de restitution, les stratégies de valorisation ou de vulgarisation scientifique, de médiation culturelle,
- Sélectionne les objets ou les œuvres à présenter en précisant leurs conditions de conservation préventive et les objectifs de présentation.

Le programmiste accompagne le musée GUIMET pour préciser ses objectifs, les publics concernés, les partis pris de médiation et les attendus pédagogiques et culturels du projet scénographique.

Le programmiste affine avec le musée GUIMET l'organisation du parcours de visite et précise les besoins en matière de présentation (y compris conservation préventive). Il aide à l'arbitrage sur la sélection d'œuvres au regard des moyens à mettre en œuvre.

Il conseille le musée GUIMET en fonction de ses objectifs et du ou des scénarii d'interprétation envisagés, sur les modes de médiation et les supports d'informations scénographiques à privilégier.

5. PRESENTATION DETAILLEE DE LA MISSION

5.1. Tranche ferme

Phase 1 / Préprogramme et Faisabilité

Objectifs

Cette phase de la mission consiste en premier lieu, en la mise à jour du **préprogramme du musée** sur le site de la place d'Iéna, **traduction immobilière du PSC, en s'appuyant sur l'ensemble des études déjà réalisés notamment le préprogramme et la faisabilité élaborée par l'Oppic en 2024 (voir paragraphe « 3.6 Articulations avec les autres études déjà réalisées ou en cours »)**. Dans ce préprogramme actualisé seront précisés les objectifs, les besoins en termes de parcours, d'emprises, de conservation préventive, les grandes exigences techniques et environnementales, fonctionnelles, etc. nécessaires à la présentation des collections appelées à être exposées et à la compréhension des espaces d'expositions permanentes et temporaires comme à la poursuite de la politique d'amélioration des conditions d'accueil et de visite des visiteurs.

Basée sur les éléments de ce préprogramme, la **faisabilité** de l'opération sera testée et confortée sous la forme de trois scénarios de réalisation comparables (un scénario de socle, un scénario intermédiaire et un scénario ambitieux), suivant des critères de périmètre d'intervention (incluant un ou plusieurs phasages), de coût d'opération et de calendrier de réalisation. Ces scénarios devront tous trois inclure une décomposition en blocs fonctionnels indépendants, pouvant être réalisés ou non en fonction des financements obtenus par le maître d'ouvrage.

Le préprogramme comme l'étude de faisabilité intégreront les objectifs en matière de découverte du site, de son histoire et de son environnement (ex : volonté d'offrir des vues sur l'extérieur) et de dialogue entre la compréhension des espaces d'exposition permanente et temporaire et celle des collections et des contenus. Le respect du patrimoine architectural, le dialogue entre contenant et contenu, la valorisation de l'identité et des objectifs de l'établissement seront au cœur de la démarche.

Le titulaire proposera également, dans le cadre de ces scénarios, le **montage opérationnel des études de maîtrise d'œuvre** (nombre de maîtrise d'œuvre, périmètre opérationnel, mode de dévolution...) qui lui semble pertinent dans un souci de maîtrise technique, financière, opérationnelle et contractuelle des travaux considérés.

A partir des éléments validés et du scénario retenu à l'issue de la phase Préprogrammation et Faisabilité, le titulaire aura à établir un document nommé « **Document cadre / Synthèse** » offrant une description programmatique et opérationnelle du projet Guimet 3.0 sur le site d'Iéna selon le scénario validé et son phasage. Ce document a vocation à consolider l'ensemble des informations relatives à cette opération et à constituer un document de référence pour la suite de ce projet.

Contenu détaillé

La phase 1 de la tranche ferme de la mission comporte les éléments suivants :

- 1.0 - prise de connaissance des études déjà réalisées et organisation de la mission
- 1.1 - préprogramme
- 1.2 - étude de faisabilité
- 1.3 - synthèse programmatique et opérationnelle

➤ 1.0 – prise de connaissance des études déjà réalisées et organisation de la mission

Au démarrage de l'étude, une réunion avec le groupe de suivi (Cf. article 5 du présent CCTP) permettra de préciser et de confirmer les hypothèses de travail et les objectifs assignés au projet, ainsi que la méthode de travail pour la programmation et notamment pour la mise à jour des besoins utilisateurs.

Le titulaire devra en particulier, à ce stade :

- prendre connaissance des différents éléments d'information et de réflexion disponibles,
- visiter le site et échanger avec les différents interlocuteurs du projet,
- faire une synthèse de ces éléments,
- conseiller le maître d'ouvrage sur les études complémentaires qui lui sembleraient opportunes afin de consolider les hypothèses techniques et financières qu'il aura formulées dans la perspective de la phase ultérieure du projet (programme), en tenant compte de l'articulation en termes de planning de ces éventuelles études complémentaires. Il établira les cahiers des charges correspondants, et assistera le maître d'ouvrage dans leur réalisation (analyse des offres techniques des entreprises consultées, pilotage de la réalisation par l'entreprise retenue, analyse

des résultats et intégration dans le cadre d'une mise à jour de son étude de préprogramme - faisabilité).

- Présenter sa méthodologie de travail pour l'ensemble de la mission, établir un planning détaillé des réunions de travail, de présentation des livrables, d'interface avec les autres réflexions en cours et à mener, en fonction du planning de la mission fixée par le maître d'ouvrage,
- proposer des maquettes des documents à remettre durant la phase 1 (principes de sommaire, modèles de structuration de documents...).

➤ **1.1 - Le préprogramme** devra être fondé sur une analyse globale de l'opération dans tous ses aspects: architecturaux, fonctionnels, patrimoniaux, muséographiques, techniques, environnementaux, économiques, ou encore opérationnels.

Les grands objectifs et enjeux du projet seront consolidés et priorisés. Le cadrage du projet sera affiné et assorti des variantes possibles en termes d'activités, surfaces, options d'aménagement et de fonctionnement notamment d'organisation du parcours du visiteur.

Etabli à partir des éléments déjà existants et en étroite concertation avec GUIMET, le document « Préprogramme » permettra d'offrir une vision globale du projet dans tous ses aspects (architecturaux, fonctionnels, patrimoniaux, muséographiques, techniques, environnementaux, économiques et opérationnels) en comprenant en particulier la définition des éléments suivants:

- objectifs généraux du projet de restructuration Guimet 3.0 sur le site d'Iéna,
- besoins en matière d'aménagement et d'organisation générale, de services aux publics, d'aide à la visite (ex : signalétique générale), articulation avec les autres espaces, activités et parcours du site,
- besoins en termes d'éléments dimensionnels (surfaces, volumes...),
- concept général de présentation (objectifs et principes généraux, offre aux publics, médiation...);
- synopsis de parcours des collections (grandes lignes / chemin de fer des contenus muséographiques et des messages ; séquences de visite, enchaînements ; niveaux d'approches et de lecture ; approches thématiques ou chronologiques; emprises, volumes, localisations préférentielles...),
- compréhension du patrimoine (histoire et anciens usages des lieux, place dans l'histoire du site, découverte des traces encore en place ou des éléments disparus...),
- publics et expériences de visite, politique de confort de visite (espaces de respiration, de pose...) et en matière de « musée pour tous », en particulier en fonction des perspectives de fréquentation ; organisation des flux et pratiques de visite (individuelle, collective...libre ou guidée),
- liste des œuvres à exposer (dimensions, matériaux, poids, état de conservation, exigences de conservation préventive = tableau fourni par le musée) et liste des ressources identifiées (données fournies par le musée),
- sécurisation des espaces et des collections et notamment types de présentation et équipements pressentis (vitrines, hors vitrine, sur socle...) au regard de l'objectif d'une visite en toute autonomie et une sécurisation passive optimisée du circuit de visite,
- modes de médiation adaptés aux différents publics identifiés (textes, photographies, illustrations, audiovisuels, multimédia, maquettes, manipulations, ...parcours sonore, tactile...parcours adaptés, scénographie adoucie, parcours enfants),
- conditions de présentation (contraintes climatiques, contraintes d'éclairage, contraintes de sécurité...) et de fonctionnement et d'exploitation (gestion des flux, ...maintenance, logistique, rotation et prêts d'œuvres),
- modalités d'adaptation possible des supports existants et expertise des impacts potentiels sur les installations existantes ; besoins liés au déménagement des collections, de la muséographie actuelle et tout élément en place pouvant gêner la mise en œuvre du projet,
- grandes contraintes ou exigences techniques, économiques et temporelles.
- objectifs d'écoconception et environnementaux.

La définition du préprogramme tiendra compte de l'analyse des possibles en matière architecturale, patrimoniale, réglementaire, technique, environnementale ou encore financière. Sont notamment attendues à partir des études et diagnostics techniques disponibles, outre une synthèse sur l'état des installations techniques actuelles (réseaux, production chaud et froid, maîtrise climatique, éclairage,

sûreté...), une expertise sur leur potentiel de maintien ou d'évolution. Le titulaire s'appuiera pour ce faire, en particulier sur l'étude « Préprogramme-faisabilité » réalisée par l'Oppic en 2024, et des études et diagnostics disponibles qui lui seront transmis.

Les opportunités techniques qui peuvent s'offrir au maître d'ouvrage seront explicitées, notamment en termes de maîtrise des conditions de conservation préventive des collections présentées au sein du musée redéployé.

Le préprogramme sera établi avec le souci d'être le plus réaliste possible quant à ses modalités de mise en œuvre (phasage possible et travaux en site occupé ; articulation avec d'autres projets menés sur le site ; contraintes du site) qui seront testés grâce à l'étude de faisabilité ; la définition du préprogramme et l'étude de faisabilité sont ici étroitement liées.

- **1.2 - L'étude de faisabilité** basée sur le préprogramme proposera trois scénarios complémentaires par rapport à ceux déjà réalisés dans l'étude « Préprogramme-faisabilité » réalisé en 2024 par l'Oppic (un scénario, un scénario intermédiaire et un scénario ambitieux) avec pour chacun, son phasage, son coût, avec mise en exergue des avantages, inconvénients, prérequis et facteurs de risques. Ces scénarios devront en outre tous trois inclure une décomposition en blocs fonctionnels indépendants, pouvant être réalisés ou non en fonction des financements obtenus par le maître d'ouvrage.

Chaque scénario devra en particulier expliciter :

- les grandes orientations et le(s) type(s) de propositions architecturales, muséographiques, techniques, et environnementales
- la qualité de la réponse au préprogramme aux plans architectural, fonctionnel, patrimonial, muséographique, technique et environnemental
- le mode de réalisation / les modalités opérationnelles avec notamment:
 - planning en articulation avec les travaux impactant potentiellement les autres sites et les opérations liées telles que le déménagement puis la (ré)installation des collections et la libération des espaces de tout élément pouvant gêner le redéploiement (yc période de préparation, marche à blanc, ...démontage/curage des installations actuelles),
 - phasage des interventions,
 - nécessité ou non d'organisation d'opérations tiroirs,
 - nécessité d'installations provisoires et les impacts sur les parties en fonctionnement, etc.,
- l'estimation financière en coût global (coût d'investissement toutes dépenses confondues et perspectives de coût de fonctionnement exploitation-maintenance sur 30 ans rassemblant l'ensemble des coûts différés de l'opération après la mise en service = impact sur les coûts actuels).

Chaque scénario sera évalué au regard des contraintes spatiales, techniques, réglementaires, de délais, de coûts et de modalités de réalisation ainsi qu'en fonction du niveau de réponse aux attentes patrimoniales, architecturales, scientifiques, muséographiques, environnementales et fonctionnelles (notamment en ce qui concerne la gestion des flux).

Le titulaire proposera également, dans le cadre de ces scénarios, le **montage opérationnel des études de maîtrise d'œuvre** (nombre de maîtrise d'œuvre, périmètre opérationnel, phasage, mode de dévolution,...) qui lui semble pertinent dans un souci de maîtrise technique, financière, opérationnelle et contractuelle des travaux considérés.

La faisabilité sera à articuler avec le planning des éventuels autres chantiers déjà programmés sur le site. Elle intégrera les délais d'autorisations administratives et d'instances ministérielles nécessaires au projet et à l'objectif d'ouverture au public à définir en lien avec le maître d'ouvrage.

En termes de méthodologie, un livrable intermédiaire du préprogramme et de la faisabilité sera réalisé en vue d'une présentation au maître d'ouvrage, lui permettant de faire un premier arbitrage sur les scénarios possibles.

Trois scénarios seront alors affinés et présentés au maître d'ouvrage pour un arbitrage final sur le choix du scénario retenu.

Ces scénarios et le préprogramme seront présentés dans le livrable « Préprogramme et Faisabilité » en une première version et une version finale.

➤ 1.3 - Synthèse programmatique et opérationnelle

Les choix (notamment en termes de cadrage et de scénario préférentiel) et les modalités opérationnelles retenus à ce stade pour le projet seront présentés dans ce document de synthèse.

Les données programmatiques, fonctionnelles, muséographiques et scénographiques, techniques et environnementales (objectifs, besoins, caractéristiques...), le planning, la décomposition en groupe fonctionnels indépendants et le phasage de réalisation, le fonctionnement du site en phase chantier... les coûts y seront décrits.

Les préalables à la mise en œuvre du projet, les facteurs de risques et points de vigilance seront également mis en exergue.

Ce document sera décliné en une version détaillée et, comme support de présentation et de communication, une version de synthèse.

Livrables

Durant la phase 1 :

- **synthèse des données d'entrée** ayant servies au titulaire à la réalisation de son étude
- **cahiers des charges** et analyses techniques des offres pour réalisation de diagnostics éventuels complémentaires, sur préconisation du titulaire.
- **maquettes des documents à remettre durant la phase 1** (principes de sommaire, modèles de structuration de documents...).
- **document intermédiaire du rapport « Préprogramme et faisabilité »** présentant les premiers éléments de cadrage et pistes de scénario
- **document définitif du rapport « Préprogramme et faisabilité »**
- **document(s) de présentation¹**
- **comptes-rendus de réunion (cf. article 5), notes intermédiaires**

A l'issue de la phase 1 :

- **document de synthèse**, livré en une présentation détaillée des données programmatiques et opérationnelles, et une présentation synthétique de ces données (synthèse réalisée une fois la préprogrammation et la faisabilité, validées, en particulier le scénario retenu)

Délai (phase 1) :

3 mois à compter de la notification du marché.

Phase 2/ Programme détaillé (programme(s) de consultation de maîtrise d'œuvre)

Objectifs

Sur la base du scénario retenu et à partir des éléments précédemment validés qu'il reprend et affine, le programme est destiné à être intégré au dossier de consultation des concepteurs.

Ce programme doit répondre à un double objectif :

- fournir au maître d'ouvrage un document précisant sa commande dans toutes ses dimensions qu'elles soient architecturales, patrimoniales, fonctionnelles, muséographiques, techniques et environnementales
- constituer le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre chargée de la conception du projet de restructuration du musée Guimet « Guimet 3.0 » sur le site place d'Iéna.

Ce programme devra correspondre à un niveau de définition pertinent au regard du type et du contenu de la (ou des) consultations à lancer. Ce programme devra permettre aux concurrents maîtres d'œuvre de répondre pertinemment aux attentes de la maîtrise d'ouvrage, tout en rendant possible les choix qui

¹ ces documents de présentation, mis au point d'un commun accord entre le groupe de suivi et le titulaire, seront remis par ce dernier, une semaine avant toute réunion avec le Comité Technique et le Comité de Pilotage.

relèvent de la compétence des concepteurs et en favorisant la créativité. Il constituera également la base de travail du maître d'œuvre désigné pour mener à bien sa mission.

En fonctions des choix de la maîtrise d'ouvrage sur le nombre de consultation à mener, le titulaire devra réaliser un ou plusieurs programme (s) de consultation (les maîtrises d'œuvres bâtiment et scénographie étant potentiellement dissociées).

Contenu

Etabli à partir des éléments précédemment validés qu'il reprend et affine, **le programme de consultation** réunira l'ensemble des données nécessaires au lancement de la consultation et aux études de maîtrise d'œuvre, à savoir et à titre de principe:

Présentation de l'opération

- la présentation du projet (genèse, objectifs, enjeux et attentes, concept, contraintes et exigences opérationnelles notamment de phasage...périmètre et phasage),
- la présentation du site et de l'établissement, leurs spécificités, leur offre culturelle et scientifique, leurs collections, les activités,
- la présentation des espaces concernés par le projet et de toutes les contraintes s'appliquant à l'opération (protection monument historique du site, servitudes, contraintes liées au bâti et ses installations, ...),
- le contexte architectural et technique (orientations et prescriptions générales relatives à l'aménagement muséographique , gestion des flux et des accès...)

Les objectifs et exigences du projet (explicités et hiérarchisés)

- les objectifs du projet, fonctionnels et muséographiques,
- l'organisation générale du parcours et des messages (chemin de fer détaillé des contenus muséographiques et des messages; séquences de visite, enchaînements ; niveaux d'approches et de lecture (collections et patrimoine architectural); approches thématiques ou chronologiques... emprises, volumes, localisations préférentielles ou nécessaires de certaines présentations ou services)
- la description des publics attendus, de l'offre et des expériences de visite, de la politique de confort de visite, en particulier en fonction des perspectives de fréquentation,
- l'organisation envisagée pour les pratiques de visite,
- la description plus détaillée des aménagements entrant dans le cadre du projet (objectifs, besoins, localisation préférentielle, etc.)
- la description plus détaillée du parcours avec, par séquence, sous-séquence, etc :
 - o les contenus et messages
 - o la liste des œuvres à exposer (avec indication des dimensions, matériaux, poids, contraintes de conservation préventive et de présentation) et de la liste des ressources identifiées
 - o la définition des supports pressentis (objectifs à remplir, caractéristiques...) y compris les supports de médiation adaptés aux différents publics identifiés (textes, photographies, illustrations, signalétique...audiovisuels, multimédia, maquettes, manipulations, ...)
- des contraintes et exigences architecturales, techniques (dont les exigences liées à la sécurisation des espaces), des collections et environnementales

Un cahier ou chapitre de prescriptions techniques générales décrira par lot technique spécifique avec précision du niveau des exigences et de performances techniques à atteindre y compris les prescriptions en matière d'énergie, d'écoconception, de maintenance et d'exploitation, d'accessibilité à tous et de confort d'usage, de sécurité incendie et de sûreté. Elles seront établies en cohérence avec le programme environnemental.

Les conditions de présentation (contraintes climatiques, contraintes d'éclairage, contraintes de sécurité...) et de fonctionnement et d'exploitation (gestion des flux, ...maintenance, logistique, rotation et prêts d'œuvres) seront détaillées.

- les exigences opérationnelles (budget, délais, phasage, interfaces ...)

Ce programme devra tenir compte, faire le lien, voire dans certains cas, intégrer, les résultats des études spécialisées que le maître d'ouvrage mènera en parallèle de la démarche de programmation.

En parallèle, **l'estimation financière en coût global sur 30 ans** (coût travaux + coût d'exploitation maintenance ultérieure) de l'opération sera vérifiée au regard de l'affinement du programme et accompagnera la remise du programme de consultation. Elle sera exprimée également en planning/échéancier financier. Cette estimation financière est destinée au maître d'ouvrage.

Le titulaire remettra également à l'appui du programme le **planning des études et des travaux (incluant le phasage et la décomposition éventuelle en brique fonctionnelles indépendantes)**, consolidé et mis à jour, accompagné le cas échéant d'un **plan de zoning** d'un niveau de détails suffisant pour permettre sa bonne compréhension dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de la phase « Programme », le titulaire devra apporter au maître d'ouvrage les réponses aux questions portant sur le programme posées par les candidats dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre. Il est précisé que le titulaire n'est pas habilité à entrer en contact avec les candidats, les questions seront transmises au titulaire par le maître d'ouvrage, après anonymisation le cas échéant.

Livrables

- Le programme fonctionnel, architectural, scénographique, technique et environnemental qui sera constitué de deux parties :
 - Une partie qui recense les spécifications générales, muséographiques et techniques à respecter (avec une mise en cohérence de l'ensemble des prescriptions avec le programme),
 - Une deuxième partie sous forme de fiches détaillant pour chaque fonction les performances architecturales, fonctionnelles, muséographiques et techniques à mettre en œuvre.Il pourra être décomposé en plusieurs programme (s) de consultation (les maîtrises d'œuvres bâtiment et scénographie étant potentiellement dissociées).
- Le planning (incluant le phasage éventuel)
- L'estimation travaux et exploitation-maintenance
- Document(s) de présentation²
- Comptes-rendus de réunion (cf. article 5), notes intermédiaires

Délai (phase2) :

3 mois à compter de la validation par le maître d'ouvrage du scénario à développer en phase 2 – programmation.

5.2. Tranches optionnelles

Phase 3/ Assistance à la maîtrise d'ouvrage en phase de consultation de maîtrise d'œuvre -Tranches optionnelles 1a (TO 1a) et 1b (TO1b)

Objectifs

Cet élément de mission porte sur un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage durant la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de Guimet 3.0 sur le site d'Iéna.

L'hypothèse du mode de consultation envisagée à ce stade est à un concours international d'architecture niveau APS, sur la base de 5 candidats ; cette hypothèse est susceptible d'évolutions ultérieures, en fonction des propositions du titulaire aux phases précédentes et des orientations du maître d'ouvrage.

Contenu

La mission du titulaire comprend les éléments suivants :

- L'assistance au lancement de la consultation,
- Une réunion de présentation du programme et une visite du site avec les candidats retenus,
- L'assistance aux questions réponses des candidats, avant remise des projets,
- L'analyse des 5 offres et la participation à la commission technique,
- La présentation de son analyse au jury.

Les projets seront étudiés sous leurs aspects architecturaux et fonctionnels (TO1a), ou scénographiques (TO1b), techniques, environnementaux et économiques (TO1a et TO1b) en référence au programme et suivant les critères de jugement exprimés dans le règlement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

² ces documents de présentation, mis au point d'un commun accord entre le groupe de suivi et le titulaire, seront remis par ce dernier, une semaine avant toute réunion avec le Comité Technique et le Comité de Pilotage

Livrables et délais

- Réponses aux questions posées par les candidats et transmises par le maître d'ouvrage, sous 2 jours ouvrés à réception de la liste des questions
- Rapport d'analyse détaillée des candidatures (sous la forme de tableaux par exemple), sous 10 jours ouvrés à compter de la mise à disposition des plis de candidatures par l'Oppic (dans ses locaux)
- Rapport d'analyse détaillée des offres (sous la forme de tableaux par exemple), sous 15 jours ouvrés à compter de la mise à disposition du contenu des offres par le maître d'ouvrage (dans ses locaux)
- Synthèse de l'analyse des projets sur la base du modèle type fourni par l'Oppic, sous 15 jours ouvrés à compter de la mise à disposition du contenu des offres par l'Oppic (dans ses locaux)

Phase 4/ Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et l'analyse de l'APS - Tranches optionnelles 2a (TO 2a) et 2b (TO2b)

Objectifs

Cet élément de mission porte sur un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour le suivi et la validation des études de maîtrise d'œuvre, en phase APS.

Contenu

La mission du titulaire comprend les éléments suivants :

- L'assistance aux réunions de travail avec le maître d'œuvre,
- La participation à la réunion de présentation par la maîtrise d'œuvre de son APS,
- L'analyse du dossier APS avec les échanges nécessaires avec la maîtrise d'ouvrage,
- La présentation de son analyse au maître d'œuvre,

L'APS sera étudié sous ses aspects architecturaux et fonctionnels (TO2a), ou scénographiques (TO2b), techniques, environnementaux et économiques (TO2a et TO2b) en référence au programme.

Livrables

- Rapport d'analyse détaillée (sous la forme de tableau qui servira d'outil de suivi des études de maîtrise d'œuvre) avec hiérarchisation des remarques
- Synthèse de l'analyse faisant ressortir les points saillants.

Délai

- 30 jours à compter de l'affermissement de la tranche
- 15 jours à compter de la diffusion du dossier APS au titulaire

Phase 5/ Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et l'analyse de l'APD - Tranches optionnelles 3a (TO 3a) et 3b (TO3b)

Objectifs

Cet élément de mission porte sur un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour le suivi et la validation des études de maîtrise d'œuvre, en phase APD.

Contenu

La mission du titulaire comprend les éléments suivants :

- L'assistance aux réunions de travail avec le maître d'œuvre,
- La participation à la réunion de présentation par la maîtrise d'œuvre de son APD,
- L'analyse du dossier APD avec les échanges nécessaires avec la maîtrise d'ouvrage,
- La présentation de son analyse au maître d'œuvre,

L'APD sera étudié sous ses aspects architecturaux et fonctionnels (TO3a), ou scénographiques (TO3b), techniques, environnementaux et économiques (TO3a et TO3b) en référence au programme.

Livrables

- Rapport d'analyse détaillée (sous la forme de tableau qui servira d'outil de suivi des études de maîtrise d'œuvre) avec hiérarchisation des remarques
- Synthèse de l'analyse faisant ressortir les points saillants.

Délai

- 30 jours à compter de l'affermissement de la tranche
- 15 jours à compter de la diffusion du dossier APD au titulaire

6. ORGANISATION DE L'ETUDE

6.1. Réunions de travail et de recueil de données

Ces réunions rentrent dans le cadre des prestations de la mission de programmation.

Les interlocuteurs de l'équipe d'AMO sont, côté maîtrise d'ouvrage, les suivants :

- Pour les aspects opérationnels (montage des réunions) : l'OPPIC.
- Pour le recueil des données et les entretiens : les membres du groupe de suivi,
- Pour les aspects techniques et administratifs relatifs à la mission et accès au site : l'OPPIC.

L'organisation, le nombre et la fréquence des réunions nécessaires à la mission de programmation (visites, réunions de recueil de données et de travail) relèvent du titulaire qui en informera l'OPPIC.

Le programmiste comme la maîtrise d'ouvrage pourront - si nécessaire - proposer d'associer d'autres personnes qu'ils désigneront.

Toute réunion avec des entités et personnes extérieures au groupe de suivi devra faire l'objet d'une information préalable de ce dernier.

6.2. Suivi de la mission de programmation (comitologie)

• Groupe de suivi

Pour assurer le suivi opérationnel «au quotidien » de ses missions du titulaire, un groupe de suivi est constitué avec les représentants de GUIMET et de l'OPPIC. D'autres acteurs concernés par le projet (AMO divers...) pourront également être mobilisés en tant que de besoin.

Ce groupe de suivi se réunira selon un calendrier arrêté d'un commun accord avec le titulaire lors du démarrage de sa mission. C'est à lui que le programmiste soumettra ses demandes d'informations techniques et ses documents de travail ou intermédiaires.

Le programmiste se chargera d'établir les comptes rendus de ces réunions de suivi.

• Comité technique

Le comité technique est présidé par le musée Guimet et constitué de représentants du musée Guimet et de l'OPPIC. D'autres acteurs concernés par le projet sont et pourront également être mobilisés en tant que de besoin (AMO titulaire de la présente mission, AMO environnements et autres prestataires).

Le comité technique préparera les réunions du comité de pilotage et du comité scientifique.

Ce comité se réunira en tant que de besoin et en particulier en amont du comité de pilotage ; le titulaire présentera au comité technique les éléments à arbitrer et les documents et les orientations à présenter en comité de pilotage.

La maîtrise d'ouvrage délégué se chargera d'établir les comptes rendus de ces réunions du comité technique.

• Comité de pilotage

Pour le pilotage des études préalables, il est constitué un comité de pilotage constitué de représentants du musée Guimet, de l'OPPIC et du Ministère de la Culture.

La maîtrise d'ouvrage délégué se chargera d'établir les comptes rendus de ces réunions du comité de pilotage.

3 à 4 réunions_sont à prévoir avec le Comité de pilotage.

10 jours avant la date arrêtée pour la réunion du comité de pilotage, le titulaire rendra compte de l'état d'avancement des missions auprès des membres du groupe de suivi, ceci par courrier électronique, avec communication des documents correspondants et des documents utiles à la présentation au comité de pilotage. La forme de ces documents sera mise au point d'un commun accord entre le groupe de suivi et le titulaire.

7. DOCUMENTS ET DONNEES MIS A DISPOSITION DU TITULAIRE

Documents communiqués au titulaire à la notification du marché : tout document disponible et nécessaire à la réalisation de la mission et en particulier (liste non exhaustive) :

- **Le préprogramme scientifique et culturel (PSC)** mis à jour par le MNAAG en 2023, validé et transmis à l'OPPIC le 7 mars 2024
 - **L'étude de préprogrammation concernant les réserves du Musée**, menée par le MNAAG avec FL&Co en 2024, dont la version finalisée validée a été transmise à l'OPPIC le 30 avril 2024. Morangis.
 - **L'audit technique** du musée place d'Iéna V3 du 27/02/2024 réalisé par EGIS
 - **L'audit énergétique** du musée place d'Iéna indice D du 3 mars 2021, réalisé par P-TREMA
 - **L'étude de faisabilité et préprogramme V3** du 26 mars 2025 réalisé par l'Oppic, et ses annexes :
 - o **Annexe 1**_Surfaces actuelles et préprogramme_Iéna [Oppic]
 - o **Annexe 2**_Surfaces actuelles et préprogramme_HH [Oppic]
 - o **Annexe 3**_Réserves_HH_Etude_Capacitaire [Oppic]
 - o **Annexe 4A**_Faisabilité structurelle_Iéna_Ind1 [ELIOTH]
 - o **Annexe 4B**_Faisabilité structurelle_Heidelberg_Ind1 [ELIOTH]
 - o **Annexe 5**_Faisabilité SI_Musée Guimet_ind3 [SIPREV]
 - o **Annexe 6**_Faisabilité accessibilité_V1 [POLYMORPHE]
 - o **Annexe 7A**_Audits environnementaux [TERAO]
 - o **Annexe 7B**_Préprogramme environnemental [TERAO]
 - o **Annexe 7C**_Simulation Thermique Dynamique [TERAO]
 - o **Annexe 8**_Estimation faisabilité [ALPHA I&Co]
 - **Le rapport d'étude patrimoniale du musée Guimet site d'Iéna V2 du 13 mai 2025**
 - **Les plans, coupes, façades** de l'existant en .dwg
- Par ailleurs, la mission s'appuiera sur les études complémentaires à réaliser ou en cours depuis octobre 2025 par le musée, sur la consolidation de ses besoins, notamment (liste non exhaustive) :
- L'étude prospective des publics sur le site du musée d'Iéna
 - La traduction immobilière du PSC et des besoins des utilisateurs mise à jour, notamment :
 - o Les besoins de surfaces de réserves in situ (bâtiment Iéna)
 - o Des besoins en locaux tertiaires in situ (bâtiment Iéna)

8. PLANNING ET DELAIS

Planning prévisionnel de la mission et de remise des principaux livrables de la tranche ferme

Eléments de mission	Livrables	Durée de la phase	Planning prévisionnel
Phase 1 1.0, 1.1 et 1.2 – Préprogramme et faisabilité	Pré-rapport concernant le préprogramme et la faisabilité (premiers éléments) Rapport « Préprogramme et Faisabilité » en une première version (V1) et une V2 intégrant les observations du maître d'ouvrage	3 mois (+ 3 mois validation)	De septembre à novembre 2026 (validation décembre 2026 - janvier 2027) Remise du pré-rapport début novembre 2026 Remise de la V1 fin novembre 2026 Remise de la VF fin février 2027
Phase 1 1.3 - Synthèse	Rapport « Synthèse » (versions détaillée et synthétique) en une première version (V1) et une V2 intégrant les observations du maître d'ouvrage (seule cette V2 comprendra les 2 versions détaillée et synthétique du document)	En temps masqué (inclus dans la phase 1 de 3 mois)	Remise de la V1 fin novembre 2026 Remise de la VF fin février 2027
Phase 2 – Programme de consultation	Programme de consultation en une première version (V1) et une V2 intégrant les observations du maître d'ouvrage (yc Planning et Estimation travaux et exploitation-maintenance)	3 mois (+ 4 mois validation)	De mars à mai 2027 (validation juin-juillet 2027) Remise de la V1 fin mai 2027 Remise de la VF fin septembre 2027

Durée globale de la mission : 13 mois
